

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Le législateur modifie le Code wallon de la démocratie locale

Barcena-Fernandez, François-Xavier

Published in:
Bulletin social et juridique

Publication date:
2012

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Barcena-Fernandez, F-X 2012, 'Le législateur modifie le Code wallon de la démocratie locale', *Bulletin social et juridique*, numéro 479, pp. 14.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Le législateur wallon modifie le Code wallon de la démocratie locale

Le 14 mai dernier paraissait au *Moniteur belge* le décret du 26 avril 2012 portant modifications de « certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ».

À la suite de l'évaluation qui en a été faite, et à l'approche des élections communales et provinciales, des modifications du Code sur diverses matières s'avéraient nécessaires « afin d'optimiser son fonctionnement »¹. Sont ainsi visés, entre autres, la désignation du bourgmestre, la motion de méfiance, les incompatibilités de nature familiale, les consultations populaires, la présidence du conseil communal, la tutelle sur la désignation des membres du conseil de l'action sociale, le budget « par-

ticipatif », le droit d'interpellation du citoyen, la publicité de l'administration, ou encore le congé de maternité du mandataire...

Bref, un peu plus d'une soixantaine de dispositions du Code sont de la sorte modifiées, insérées ou abrogées par le législateur wallon.

FRANÇOIS-
XAVIER BARCENA-FERNANDEZ
Assistant F.U.N.D.P.

Chargé d'enseignement
Haute École F. Ferrer et Haute École de Namur

¹ Exposé des motifs, Doc. parl., Parl. w., 2011-2012, n° 567/1, pp. 2-4.